



Association des
producteurs maraîchers
du Québec

Infolettre de l'APMQ

Qu'est-ce qui se
passe à votre
association ?

Présentation des
nouveau, des
dossiers en cours,
de la promotion et
des activités à venir.

Pour nous joindre

Association des
producteurs maraîchers
du Québec

905, rue du Marché Central,
bureau 100
Montréal (Québec) H4N 1K2

Tél : (514) 387-8319
Téléc. : (514) 387-1406

www.apmqquebec.com

apmq@apmqquebec.com



Bulletin mensuel
d'information destiné
aux membres de
l'Association des
producteurs
maraîchers du Québec

Vol 6 n° 6

Juin 2018

Plan d'action du secteur horticole : hausse du salaire minimum

L'APMQ ainsi que les associations de producteurs horticoles de pommes, bleuets de corymbe, fraises et framboises, de serres et de transformation (concombre), travaillent depuis plusieurs mois à sensibiliser le gouvernement aux conséquences de la hausse du salaire minimum sur les fermes du secteur. Bien sûr, l'Association est ravie que cette hausse permette d'améliorer les conditions de vie de milliers de Québécois, mais des mesures gouvernementales compensatoires sont absolument nécessaires afin de permettre au secteur de palier aux conséquences de cette hausse.

En effet, les hausses substantielles mettent en péril les exploitations horticoles en augmentant leur coût de production et en diminuant leur marge. Sans mesures d'atténuation, la rentabilité et la compétitivité des entreprises horticoles québécoises sont compromises.

L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) ainsi que les autres associations horticoles désirent profiter de la période électorale pour obtenir l'engagement des partis politiques quant aux mesures d'atténuation à mettre de l'avant pour maintenir la position concurrentielle des entreprises agricoles.

Le regroupement québécois formé d'associations concernées, dont l'APMQ, pousse à l'avant-plan de la campagne électorale cet important dossier en positionnant l'enjeu de la main-d'œuvre comme un enjeu majeur pour l'avenir des entreprises, ainsi que pour l'économie des régions. Plusieurs actions ciblées afin de saisir les partis politiques de cet enjeu et d'obtenir des engagements de leur part sont déjà réalisées et d'autres sont à venir.

Nous vous invitons à suivre les développements puisque vous serez probablement interpellés pour des actions régionales de communication et de représentation.

IMPORTANT- SONDAGE SALAIRE MINIMUM

Tous les producteurs horticoles sont invités à remplir un court sondage qui permettra de documenter les effets de la hausse du salaire minimum sur les entreprises de ce secteur. Cette démarche initiée par la Table horticole de l'UPA aidera les représentants des productions concernées (pommes, maraîchers, bleuets en corymbe, fraises-framboises, légumes de transformation, serre et cultures ornementales) à produire de solides argumentaires pour convaincre les différents partis politiques d'instaurer des mesures visant à palier la hausse du salaire minimum.

[Remplissez le formulaire avant le 13 juin](#)

Changements majeurs en matière de financement – Garantie de prêt de la Financière agricole

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Laurent Lessard, et le président-directeur général de La Financière agricole du Québec, M. Ernest Desrosiers, ont annoncé un changement majeur en matière de financement en lien avec la garantie de prêt de la Financière agricole. La limite d'engagement financier concernant la garantie de prêts passe de 5 à 15 millions de dollars par entreprise. Cette nouvelle offre s'appliquera tant à la production primaire qu'en agro-transformation. L'objectif de cette hausse est d'offrir un levier financier pour les entreprises possédant des actifs importants et présentant un potentiel de développement, de poursuivre l'accompagnement qu'offre La Financière agricole aux entreprises en croissance, et de permettre à ces entreprises de bénéficier des avantages qu'offre La Financière agricole du Québec.

Nouvelles exigences fédérales en matière de salubrité à venir

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) publiera très prochainement le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), touchant uniquement l'exportation et le commerce interprovincial. Tel qu'annoncé en 2015, il y a 3 nouveautés majeures:

- **Licence** : La très grande majorité des entreprises de notre secteur devront obtenir une licence d'exploitation;
- **Plan de contrôle préventif (PCP)** : La très grande majorité des entreprises de notre secteur devront mettre en place un programme de salubrité et le tout devra être mis par écrit. Pour ceux qui ont la certification CanadaGAP : bonne nouvelle, l'ACIA reconnaît officiellement ce programme comme étant un programme modèle de salubrité, ce qui simplifiera l'élaboration du PCP. Ce dernier devra tout de même être élaboré pour les aspects non couverts par le CanadaGAP (normes de classement, étiquetage, etc.);
- **Traçabilité** : Il sera obligatoire de tenir un registre de traçabilité.

Nous vous invitons dès maintenant à vous inscrire sur le site « [Mon ACIA](#) » et à parcourir les [3 outils interactifs](#) pour savoir si vous êtes visés par la licence et le PCP.

Voici un [document](#) résumant comment la certification CanadaGAP cadre avec les modifications réglementaires au Canada et aux États-Unis (sélectionner la dernière présentation).

Achat de mouches stériles et de trichogrammes (maïs, poivron, pomme de terre) subventionné à 70 %

Interventions admissibles :

- Achat de mouches stériles de l'oignon pour les producteurs d'oignon.
- Achat de trichogrammes pour lutter contre la pyrale du maïs dans le maïs sucré frais et de transformation, le poivron et la pomme de terre. Un soutien technique est également offert aux producteurs participants.



Crédit photo : IRDA



Crédit photo : PRISME

Aide financière : 70 % des dépenses admissibles. L'aide financière maximale est de 12 000 \$ par entreprise pour la saison. Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter votre conseiller agricole et consultez le site du [MAPAQ](#).

Nouvelles exigences provinciales en matière de pesticides : webinaire gratuit, destiné aux producteurs

L'UPA organise un webinaire pour les producteurs agricoles sur les nouvelles exigences provinciales en matière des pesticides. Le 15 juin à 12 h, des représentants du ministère de l'Environnement présenteront les principales obligations. [Cliquer ici pour information et inscription](#). Aussi, un [aide-mémoire](#) a été développé synthétisant les nouvelles exigences.

N'oubliez pas qu'il existe des [nouvelles subventions](#) pour demander l'aide d'un agronome. Parlez-en avec votre conseiller.

Activités horticoles

Tournoi de golf de l'APMQ

Mardi 12 juin 2018 au Club de golf Le Blainvillier, à Blainville.